

Conseil plénier de la Faculté de droit et science politique

Date : Lundi 16 octobre 2023 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 24 présents, 11 représentés

20 membres de droit et invités : 4 présents

Présents : Mme Elisa Baron, M. Louis Beury, Mme Mathilde Briard, Mme Camille Chasle, Mme Charlotte Clavierie-Rousset, M. Pascal Combeau, M. Tybalt Dossin, Mme Sarah Dupont, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, Mme Monica Idiaquez, Mme Omblin Lemaire, M. Hugo Lopes, M. Jérôme Neveu, Mme Catherine Othaburu, Mme Planquart, M. Jérôme Porta, Mme Anaïs Rouan, M. Romain Roussel, Mme Stéphanie Roussel, M. Adrien Shu, M. Sébastien Tournaux, Mme Anne-Marie Tournepiche, M. Julien Valiergue.

Etaient représentés : Mme Sara Aouiss, Mme Carolina Cerda-Guzman, M Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, Mme Isabelle Gorce, Mme Laetitia Guerlain, Mme Elodie Langlois, M. Kévin Laurent, Mme Souad Loulidi, Mme Christine Maze, M. Patrick Seguin.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier.

Etaient excusés : Mme Adeline Gouttenoire, Mme Marie Lamarche, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

Pascal Combeau, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h00 avec une minute de silence en l'honneur de Dominique Bernard, professeur de français à Arras, victime d'un attentat terroriste.

1. Approbation du procès-verbal

Monsieur Combeau soumet à validation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance plénière du Conseil de la Faculté du 18 septembre 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Maquettes

a. DU société et religion

Monsieur Valiergue explique que la modification concerne les modalités de contrôle des connaissances et consiste à donner le choix aux étudiants du DU entre la rédaction d'un mémoire et le passage d'un grand oral devant un jury ; choix dont ils ne disposaient pas auparavant.

Le changement de la modalité de contrôle est adopté à l'unanimité.

b. Licence franco-allemande

Madame Baron explique qu'il existe deux maquettes (une pour les étudiants de Bayreuth, une pour les étudiants de Bordeaux) pour chaque année de la licence franco-allemande. Diverses modifications sont proposées afin notamment de mettre en adéquation les maquettes avec l'offre de formation résultant de la dernière accréditation.

Les changements apportés sont adoptés à l'unanimité.

c. Master 2 vigne et vin formation initiale

Monsieur Valiergue explique que la modification consiste d'une part à supprimer un séminaire pour augmenter les heures d'enseignement d'une autre matière et d'autre part à modifier les MCC (un exposé vidéo en supplément d'un QCM)

La modification de la maquette est validée à l'unanimité.

d. Master 2 vigne et vin apprentissage

La maquette « apprentissage » du Master 2 est proposée avec la même modification.

La modification de la maquette est validée à l'unanimité.

e. M2 Droit de la santé

Monsieur Valiergue explique que la modification consiste à modifier, à la hausse et à la baisse, le nombre d'heures d'enseignement dévolues à différentes matières. Il n'en résulte aucune augmentation du volume horaire global.

La modification de la maquette est validée à l'unanimité.

3. Demande des subventions

➤ Sur la ligne du budget de fonctionnement général de la Faculté :

Monsieur Combeau soumet la demande de financement de 300 € pour un projet de journées d'études interdisciplinaires, porté par des doctorants de l'IRM, sur le thème : « Genre et Justice : en pensées, en théories, en pratiques ». Ces journées sont prévues les 6 septembre, 24 octobre et 28 novembre 2023.

La subvention est accordée à l'unanimité.

➤ Sur la ligne du budget de fonctionnement des masters :

- Monsieur Sagot-Duvaurox porte une demande des étudiants du master DICA et du master DCEAI qui souhaitent organiser en avril 2024 la deuxième édition de leur colloque annuel, réunissant les étudiants des universités de Bordeaux, de Toulouse Capitole et de Lyon III. En raison des contraintes d'organisation, les facultés partenaires ne participent pas à l'organisation. L'association du master DICA et l'association du master DCEAI demandent chacune 400 €.

La subvention de 400 € est accordée à l'unanimité à l'association du master DICA.

La subvention de 400 € est accordée à l'unanimité à l'association du master DCEAI.

- Monsieur Combeau soumet la demande de versement de 400 € à l'association du master culture juridique.

La demande de subvention est reportée à la prochaine séance du Conseil au mois de novembre : la demande doit être davantage motivée et accompagnée par un projet et un budget.

➤ Sur la ligne de l'apprentissage :

Monsieur Combeau soumet deux demandes de subvention de 3 000 € chacune pour le même projet concernant les associations des étudiants des masters contrats d'affaires et droit du marché et fiscalité des affaires et du patrimoine. Cette demande concerne un gala organisé en commun. L'affectation des sommes relevant de l'apprentissage dépendant des droits de tirage ouverts par le CFA, le Conseil ne donne qu'un avis formel.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour le versement de 3 000 € à l'association des étudiants du master contrats d'affaires et droit du marché et de 3000 € à l'association des étudiants du master fiscalité des affaires et du patrimoine.

Monsieur Combeau poursuit avec la demande de l'association des étudiants du master DJCE d'une subvention de 3000 € pour couvrir des dépenses relatives à l'organisation d'un gala de rentrée et de remise de diplômes.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

4. Election d'un nouveau directeur des études loi ORE en licence

Monsieur Combeau précise que le détachement de Monsieur Vila à l'université de la Polynésie française à compter du 1^{er} septembre 2023, nécessite de le remplacer dans les trois missions qu'il exerçait en tant que directeur des études de la L3, en tant que chargé de mission à la professionnalisation et en tant qu'élu au Conseil.

La désignation d'un nouveau directeur des études nécessite un vote du Conseil. Madame Baron souligne que le directeur des études est un interlocuteur privilégié pour les étudiants dans le cadre de leur orientation, leur santé, leurs difficultés sociales ou relatives à leur scolarité. Elle rappelle l'existence de quatre directeurs des études loi ORE : trois sur le site de Pessac (L1, L2, et L3) et un pour les antennes.

Pour le poste de directeur des études de la L3, actuellement vacant, Madame Baron présente la candidature de Madame Sarah Marie Cabon, MCF en droit pénal et sciences criminelles.

Les membres du conseil acceptent le principe d'un vote à main levée. Une partie des membres du conseil y assistant à distance (format « hybride »), il est en effet difficile de procéder à un vote à bulletin secret.

La candidature de madame Sarah Marie Cabon reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Combeau informe les membres du Conseil que Madame Anne-Marie Tournepiche a accepté d'être la nouvelle chargée de mission professionnalisation, tâche qu'elle partagera avec Madame Barbara Freleteau. Il se réjouit de ce nouveau binôme.

M. Combeau indique également que l'élection d'un nouveau représentant élu est prévue en décembre prochain afin de remplacer Jean-Baptiste Vila, désormais détaché à l'université de la Polynésie française.

5. Questions diverses

Monsieur Combeau rappelle le lancement du groupe de travail sur les compétences transverses en licence. Il fait appel aux enseignants-chercheurs élus pour la constitution de ce groupe de travail qui doit se réunir au mois de novembre.

Il rappelle aussi aux étudiants élus l'importance de leur participation à la commission consultative de la DIRDOC qui se réunira deux fois afin d'évoquer les orientations de la politique documentaire. Les élus étudiants sont invités à proposer des noms de deux titulaires et de deux suppléants.

Monsieur Combeau clôture la séance du conseil à 15h33.

